

Commune de ST JACQUES DES ARRETS

«Le Bourg» 69860 ST JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60 / fax : 04.74.04.67.71

Courriel : mairie@saintjacquesdesarrets.fr

Site Internet : www.saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2015

Date de Convocation : 27 mai 2015

Date d'affichage du compte rendu : 12 juin 2015

Présents : LACHARME Béatrice, TRIBOULET Christiane, AYNES Benoit, PEYRE Gilbert, TRIBOULET Monique, GEOFFRAY Annick, SANGOUARD François, ARNAULT Sophie,

Absent(e)s excuse(s): RENAUD Kévin, MICHAUD Sylvain, SANGOUARD Bruno

Mme Sophie ARNAULT a été désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2015

Il a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance.

1° TRAVAUX DIVERS

Logement Salle des Fêtes

Les travaux ont été réceptionnés le 18 mai avec quelques réserves qui sont en cours de levée.

Détecteurs de fumée

Ils ont été installés dans l'ensemble des logements locatifs et des gîtes.

Wifi Gites

Le wifi a été installé dans l'ensemble des gîtes : un plus pour les locataires.

Eboulement

Le tribunal a demandé une expertise, celle-ci aura lieu le 16 juin à 9h00 avec la famille Thillet.

Programme voirie

Les travaux pour cette année concernent les voies suivantes

Jonction croisement « la Rivière », les grands Balvays (vers ferme Sangouard), croisement rivière-Chagny, descente des Balvays, priangue, lespinasse, Bâchasse vers Boubon, hameau de Chagny (élargissement virage + bourlet ralentisseur)

2°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEAUJOLAIS

-Transport à la demande (TAD)

Nouvelle compétence facultative de la CCHB : Organisation d'un service de TAD de personnes sur délégation de compétence par le Département du Rhône : le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adjonction dans les compétences facultatives des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Beaujolais l'Organisation de ce service

Approbation de la modification des statuts

L'ensemble des statuts a été révisé et la prise en compte de la compétence TAD a été incluse : le conseil municipal accepte la modification des statuts de la CCHB

Visites audio-guidée des œuvres de J. Fusaro

La CCHB a décidé d'investir dans un équipement audio pour diffuser à l'attention du grand public et des touristes, un commentaire en français et en anglais de l'œuvre de Jean Fusaro, exposée dans l'église. Le coût total de cet investissement est de 24 639.87 € TTC. Madame le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de cet équipement à la Commune.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la présente convention

3° ASSAINISSEMENT CHAGNY/VALERIN

Le relevé topographique a été réalisé par Lionel REY (sté AAMARIGE)

L'étude de faisabilité est en cours de réalisation : déjà bien avancée et le coût estimatif de ces travaux sera bientôt connu

- Une réunion d'information pour les propriétaires de terrain est prévue le 11 juin à 9h30.

4° FINANCES

Cantine Scolaire d'Ouroux

Une subvention exceptionnelle de 130 € par élève doit être accordée, soit 910 € pour la Commune de Saint-Jacques (7 enfants)

Contrat de travail Amélie :

Michèle a repris son travail à temps complet, mais nous avons proposé à Amélie, un emploi de 4h hebdomadaire au mois de juin afin d'effectuer une mission de mise à jour du logiciel cimetière. Mission acceptée.

Terrain de la Station d'Epuration: les Indemnités d'éviction versées à Bruno Sangouard s'élèvent à 2 347.77 €

Intérêts des emprunts communaux

Il n'a pas suffisamment été inscrit de crédits au budget primitif, il y a lieu d'effectuer les virements ci-dessous

- article 66111 : intérêts des emprunts et dettes : + **1245 €**

5° URBANISME : raccordements au réseau public d'électricité : annulation de la délibération prise le 23 septembre 2008

Madame le Maire rappelle une délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2008 prise au moment de la dépose d'une demande de CU concernant les parcelles cadastrées U 468 et U 791.

Celle-ci mentionnait que :

« pour toute demande d'urbanisme, où toutes les autres conditions seraient requises pour obtenir un permis de construire, la commune financera les réseaux d'électricité qui auront une distance inférieure ou égale à 250 m. »

Madame le Maire rappelle que les aides aux communes étaient alors importantes et le coût restant à notre charge permettait de financer ce genre de travaux, peu nombreux sur notre commune.

Aujourd'hui les aides ont beaucoup diminuées et le coût des travaux fortement augmenté.

Elle rappelle la loi qui stipule que :

- les branchements individuels sont automatiquement à la charge du pétitionnaire

- La commune peut prévoir un raccordement au réseau (qui emprunte tout ou partie des voies ou emprise public) sous réserve que ce raccordement n'excède pas 100 m et ne soient pas destinés à desservir d'autres constructions existantes ou futures (article L.332-15 du code de l'urbanisme). La commune peut demander au pétitionnaire de financer ce raccordement.

Au-delà des 100 m le raccordement est automatiquement à la charge de la collectivité, si celle-ci donne un avis favorable à une demande d'urbanisme.

Au vu des dépenses importantes pour ce genre de travaux et des faibles aides financières, le Conseil Municipal DECIDE d'annuler la délibération du 23 septembre 2008.

6° QUESTIONS DIVERSES

- **courrier Mme Jacqueline MOREL** relatif à son raccordement au réseau collectif d'assainissement : il lui sera rappelé que comme l'ensemble des habitations du Bourg, un regard lui a été mis en limite de sa propriété et charge à elle de faire effectuer son branchement.

Occupation des logements

- Le logement au-dessus de la salle des fêtes sera loué à compter du 15 juin 2015.

- 1meublé « aux Crots » est disponible.

- le logement place des Anciens Combattants, au 1^{er} étage vient d'être libéré, mais ne peut être loué en l'état. Plusieurs réparations sont à effectuer et la commune

demande des devis. Le coût des réparations sera à la charge de la locataire sortante.

- **projet de communes nouvelles** : les 6 maires des communes d'Ouroux, Saint-Mamert, Saint-Jacques, Trades, Saint-Christophe et Monsols se sont réunis pour une première approche de créer une commune nouvelle.

Pour le moment au niveau de la CCHB, deux scénarii sont étudiés : 2 communes nouvelles (une par bassin) ou une seule commune pour les 12 communes de la CCHB.

- **Etude de faisabilité d'une chaufferie collective** des bâtiments communaux : le rendu de l'étude sera présenté par la société Héclair le jeudi 11 juin à 9 heures

- **visite guidée des toiles de Fusaro** : Inauguration le vendredi 26 juin à 16 h30 à l'église

Prochain conseil municipal : VENDREDI 24 JUILLET 2015 à 20H00

Le Maire,
Béatrice LACHARME